



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Qc J0S 1K0

AVIS PUBLIC D'ADOPTION
RÈGLEMENT NO. 8-2024.1
ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Francine Crête, Directrice générale par intérim et Greffière, à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 avril 2024, le règlement no. 8-2024.1 établissant le traitement des élus a été adopté.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale, aux heures régulières de bureau soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 ou sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca

Le règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

DONNÉ à Ormstown, ce 10 avril 2024

(Original signé)

Francine Crête
Directrice générale par intérim
et Greffière